Crous d'Orléans-Tours Direction des affaires financières et des achats publics	**MARCHÉ PUBLIC** MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses de la résidence universitaire Europa et des restaurants universitaires Oury Gatelmand et Plat d'Etain à Tours (37)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026.05.00
Date limite de remise des plis	07 / 12 / 2026 à 12H00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Crous d'Orléans-Tours
Direction des affaires financières et des achats publics
Représentant : Mostefa FLIOU, le Directeur général du CROUS d'Orléans-Tours
Adresse :
17 avenue Dauphine
45100 Orléans
SIRET : 18450021300014

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses de la résidence universitaire Europa et des restaurants universitaires Oury Gatelmand et Plat d'Etain à Tours (37)**

La présente consultation concerne les travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses de la résidence universitaire Europa et des restaurants universitaires Oury Gatelmand et Plat d'Etain à Tours (37)
La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Lot 1 : Etanchéité

Code CPV	Libellé CPV
45261410-1	Travaux d'isolation de toiture
45261420-4	Travaux d'étanchéification
45454100-5	Travaux de réfection

Lot 2 : Ventilation

Code CPV	Libellé CPV
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses de la résidence universitaire Europa et des restaurants universitaires Oury Gatelmand et Plat d'Etain à Tours (37)
Acheteur	Crous d'Orléans-Tours
Type de contrat	Marché à tranches de travaux
Structure	Alloti : 2 lots
Lieu d'exécution	Résidence universitaire Europa Restaurant universitaire Plats d'Étain Restaurant universitaire Oury Gatelmand

Délai	Voir calendrier prévisionnel
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Oui
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

Le présent marché est décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Etanchéité

Lot 2 : Ventilation pour la tranche ferme : les travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses de la Résidence universitaire Europa

Le contrat est un marché à tranches, à prix global et forfaitaire, passé en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique avec la décomposition suivante :

- La tranche ferme : les travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses de la Résidence universitaire Europa
- La Tranche optionnelle n°1 : les travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses du Restaurant universitaire Plats d'Étain
- La Tranche optionnelle n°2 : les travaux de réfection des étanchéités et de sécurisation des toitures terrasses du Restaurant universitaire Oury Gatelmand

❖ **Tranche ferme** : travaux à exécuter de manière certaine dès l'attribution du marché

❖ Modalités d'exécution des tranches optionnelles :
L'activation des tranches optionnelles sera décidée par le pouvoir adjudicateur en fonction :

- de l'avancement des travaux de la tranche ferme,
- de la disponibilité des crédits budgétaires,
- de la planification globale sur une période de 2 à 3 ans.

Les tranches optionnelles seront éventuellement affermies par ordre de service par le maître d'ouvrage. La décision de non-affermissement ne pourra donner lieu à réclamation de la part du titulaire du marché

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- Les actes d'engagements (AE) et leurs annexes financières (D.P.G.F*)*
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Les plans
- Le diagnostic Amiante ;
- Les rapports du Contrôleur Technique ;
- Les plans généraux de coordination et de sécurité (PGC)
- Les formulaires DC1 et DC2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux :**

Une visite des bâtiments concernés par les travaux peut être effectuée avant la remise de l'offre. Cette visite est fortement recommandée.

Les candidats sont invités à prendre directement rendez-vous avec :

- **Restaurant universitaire Plat d'Étain** :

 Monsieur Emmanuel VIGUIER, Directeur des restaurants universitaires du Plat d'étain

 emmanuel.viguier@crous-orleans-tours.fr ;

 Tel : +33 2 47 66 85 83

- **Résidence universitaire Europa** :

 Madame Virginie PALLUEAU, Directrice de l'Unité de Gestion Tours Centre et Sud

 virginie.pallueau@crous-orleans-tours.fr

 Tel : +33 2 47 60 17 79

- **Restaurant universitaire Oury Gatelmand** :

 Madame Carole JOUBERT, Directrice des restaurants universitaires Tours Sud

 carole.joubert@crous-orleans-tours.fr

 Tel : +33 2 46 67 01 51

Lieux des visites :

- **Résidence universitaire Europa** : 5, 7, 9 et 11, allée Thierry-d'Argenlieu, 37000 Tours.
- **Restaurant universitaire Oury Gatelmand** : 40, avenue Jean-Portalis, 37200 Tours.
- **Restaurant universitaire Plats d'Étain** : rue du Plat-d'Étain, 37041 Tours

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

- **Maîtrise d'œuvre**

S.E.C.C. Centre Ouest
Monsieur Cyril GUILLEMIN
21 rue de la Morinerie
37 700 Saint-Pierre-des-Corps
Tél : 09.64.37.76.95 / 06.72.14.94.56
Mail : cedric.guillemin@secc-france.com

Monsieur Aurélien LANGLAIS
02.41.32.78.64
07.71.68.26.01
S.E.C.C. Thermique
11 rue des Portières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

- **Contrôle technique (C.T.)**

Bureau de contrôle
APAVE Infrastructures et Construction France
Monsieur François RONCE
Ingénieur Chargé d'Affaires
Contrôle Technique de Construction
Tel : +33 (0)6 17 70 05 59

- **Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (C.S.P.S.)**

APAVE Infrastructures et Construction France
Monsieur Franck JAY
Coordinateur SPS
Tel : +33 (0)6 79 60 80 60

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale,

résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes et PSE**

Les **variantes à l'initiative des candidats** sont autorisées.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

Le lot 2 ventilation comporte deux PSE telles que décrites dans le CCTP.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Risques professionnels	*Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels*
Capacité technique, environnementale et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, attestation de certification en cours de demande, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation demandée)*
Références travaux	*Liste des travaux similaires (résidences universitaires, hôtellerie, EHPAD, logement social... etc.) exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution signées du maître d'ouvrage pour les travaux les plus importants, montant travaux HT, époque, nom du MOA, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*

Document	Descriptif
BEGES et/ou plan de transition par les opérateurs économiques entrant dans le champ d'application de l'article L. 229-25 du code de l'environnement	*Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et/ou le plan de transition.* Les candidats soumis à l'article L. 229-25 du code de l'environnement fournissent leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et, le cas échéant, leur plan de transition pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À la date de publication du présent marché, sont notamment concernés les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents (500) personnes et, dans les régions et départements d'outre-mer, les personnes morales de droit privé employant plus de deux cent cinquante (250) personnes, sous réserve des évolutions législatives et réglementaires applicables à la date de remise des candidatures et pendant l'exécution du marché. Lorsque ces documents n'ont pas été transmis au stade de la candidature ou de l'attribution, le titulaire s'engage à les transmettre au pouvoir adjudicateur dans un délai maximal de six (6) mois à compter de la notification du marché.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.
Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats doit être composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Mémoire technique	*Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.*
DPGF	*La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée par le candidat*

Document	Descriptif
	L'offre de prix du candidat doit prendre en compte l'ensemble des sujétions d'exécution des prestations. Le candidat est seul responsable des quantités inscrites dans sa DPGF qu'il se doit de vérifier. ***En cas d'erreur, l'entreprise en assumera la pleine et entière responsabilité.***
Acte d'engagement	*Acte d'engagement dûment complété*

Toute ambiguïté sur l'interprétation de ces pièces, ou toute anomalie par rapport à la réglementation en vigueur, doit faire l'objet d'une note du Titulaire lors de la remise de l'offre. Le Titulaire ne pourra se prévaloir d'un quelconque oubli ou imprécision pour soit revaloriser sa prestation, soit ne pas exécuter sa prestation dans son intégralité après la signature du marché.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n'ont pas à être joints. Ils sont réputés acceptés sans modification. Les documents qui font foi sont ceux détenus par le pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique **Méthodologie et Organisation : 25 points** - Planning de travaux signé ou nouvelle proposition optimisée de l'entreprise signée ; - Plan de phasage et coordination des tâches, méthodologie d'intervention, d'approvisionnement et de livraison des matériaux de chantier, compte-tenu des travaux en site occupé ; - Méthodologie envisagée pour assurer la continuité du service de la restauration (Plat D'Etain, Oury Gatelmand), le maintien hors d'eau du restaurant, la diminution du temps de mise à l'arrêt des équipements en terrasse (ventilation, extraction des cuisines, éclairage…) lors des travaux de réfection (se référer au C.C.T.P) ; - Procédure mise en place par l'entreprise en phase réception pour la levée des réserves, et pour les interventions en phase GPA, et lors de la garantie décennale ; - Capacité du candidat à instruire le dossier de demande de C.E.E (Description de la démarche, personne en charge du dossier……etc.) - Description de l'organisation et des modalités d'intervention de l'entreprise dans les logements concernés, notamment en matière de prise de rendez-vous avec les occupants, d'information préalable des résidents, de coordination avec le maître d'ouvrage ou le gestionnaire, de planification et de phasage des interventions. Le candidat précisera les moyens humains et matériels mobilisés,

Critère et pondération	Descriptif
	les dispositions prises pour limiter les nuisances et les désagréments pour les occupants, assurer la protection des lieux, garantir la sécurité pendant les travaux et procéder au nettoyage des logements après intervention. **Dossier technique : 15 points** • Détails techniques (relevés, joints de dilatation, acrotères, plans d'installation de chantier…) ; • Conformité des matériaux employés en cohésion avec le cahier des charges, respect des exigences du contrôleur technique • Avis et fiches techniques des matériaux employés et équipements mis en place **Moyens humains et matériels : 10 points** • Personnels affectés à l'opération ; • Qualification du personnel ; • Matériels de l'entreprise prévus pour la réalisation des travaux d'étanchéité et de sécurisation des terrasses.
2. Prix des prestations (40 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix Le critère Prix sera apprécié sur la base des montants indiqués dans l'annexe financière (D.P.G.F.), avec et sans variante. Calcul du nombre de points obtenu par le candidat λ pour le critère Prix : (Prix du candidat le moins disant / prix du candidat λ) x nombre de points attribué au critère Prix
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Moyens mis en œuvre dans le cadre du présent marché pour le réemploi des matériaux, et la gestion des déchets liés à l'activité (Collecte et tri des déchets, Contrats avec des entreprises spécialisées dans la récolte, le recyclage et la valorisation des déchets, etc…) (10 points)

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10,00, puis ramenée sur **20,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale valable (moins de 6 mois)	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale valable (moins de 6 mois)	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Acte d'engagement (AE) signé	

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur et tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel de manière écrite ou de manière orale (réunion physique, téléphonique ou en Visio). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 77 59 00

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021